

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 17 novembre 2020

Salle communale

Séance ouverte au public

 COVID-19 Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	Arrivée à 19h.26.
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

Administration : M. Guy REYFER – Secrétaire général.

Excusé-s-ée-ées : /

Public : /



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 octobre 2020.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau.

4. Rapports des commissions.

- a) **Rapport de la commission « Finances ».** Séance du mardi 3 novembre 2020. M. Yves GUBELMANN, Président (Délibérations N^{os} D - 010 - D - 011 - D - 012 - D - 013 - D - 014 - D - 015 - D 016 - D 017).
- b) **Rapport du groupement intercommunal Ile-aux-Mômes ».** Séance du mercredi 7 octobre 2020. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- c) **Rapport des commissions « Sociale, culture et loisirs ».** Séance du mardi 6 octobre 2020 et séance du lundi 9 novembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente (Délibérations N^{os} D - 018 - D - 019 - D - 020 - D - 021 - D - 022 - D - 023).
- d) **Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».** Séance du mardi 10 novembre 2020. M. Philippe GAILLARD, Président (Délibérations N^{os} D 024 - D 025).

5. Projets de délibérations.

- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 010** - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 011** - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 012** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 406'100 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements - FIDU.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 013** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2'140'550 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2020.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 014** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 100'000 F - 2020 - Rubrique 920.00.36360.00 « Action d'entraide dans le pays - subventions aux organisations privées à but non lucratif.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 015** - Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2019.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 016** - Proposition du Maire relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 017** - Proposition du Maire relative à la modification des statuts du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO (Corsier - Hermance - Anières - Collonge-Bellerive) - LC 02 555.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 018** - Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 595.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D - 019** - Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger - LC 02 596.



- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 020** – Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide en Suisse » LC 02 521.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 021** – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse LC 02 522.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 022** – Proposition du Maire relative au règlement du fonds de bienfaisance LC 02 525.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 023** – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'aide sociale individuelle LC 02 526.
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 024** – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».
- ✚ **Délibération N° 2020-2025 D – 025** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 500'000 F pour la poursuite de l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.

6. Projet(s) de motion(s).

7. Projet(s) de résolution(s).

8. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

9. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).

10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).

M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance à 19h.00 et salue l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 octobre 2020.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 octobre 2020

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que le procès-verbal du mardi 13 octobre 2020 est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. Pascal WASSMER souhaite ajouter un point supplémentaire au présent ordre du jour. Ce point sera traité en fin de la séance et il demandera l'ouverture du huis clos.

Tenant compte de la demande de M. le Maire, qui n'apporte pas de commentaire, et la parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que l'ordre du jour de la présente séance est approuvé avec le point supplémentaire qui sera traité en fin de séance – Point N° 11.



M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communication(s) du bureau

Courriers de l'ACG

M. le Président informe que deux documents ont été mis sur CMNet :

- *ACG – Courrier du 20 octobre 2020 – Procès-verbaux de constatation d'entrées en force des décisions prises par l'ACG le 24 juin 2020.*
- *ACG – Courrier du 2 novembre 2020 – Droit d'opposition des CM sur les décisions prises par l'ACG le 28 octobre 2020 – Délai : 17 décembre 2020.*

M. le Président ajoute que 3 propositions d'amendements ont été remises, sur papier, ce soir aux Conseillers municipaux, soit :

- *Proposition d'amendement concernant l'article 2 du règlement du fonds « Aide en Suisse » - LC 02 521 et la délibération y relative – 2020-2025 – D – 020.*
- *Proposition d'amendement concernant l'article 2 du règlement du fonds de bienfaisance - LC 02 525 et la délibération y relative – 2020-2025 – D – 022.*
- *Proposition d'amendement concernant l'article 2 du règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 595 et la délibération y relative – 2020-2025 – D – 018.*

Il s'agit d'amendements uniquement sur la forme de rédaction desdits règlements, qui n'ont pas d'incidence sur les préavis rendus par la commission « Sociale, culture et loisirs » lors de sa séance du 9 novembre 2020.

Il a également été remis aux Conseillers municipaux les documents suivants :

- *« Tous ménages » relatif à MOBILITRI qui sera distribué aux habitants cette semaine.*
- *Courrier circulaire aux Conseillers municipaux « CITrap Genève du 15 octobre 2020.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapport(s) des commissions

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN, Président de la commission « Finances ».

- a) **Rapport de la commission « Finances »**. Séance du mardi 3 novembre 2020. M. Yves GUBELMANN, Président (Délibérations N^{os} D – 010 – D – 011 – D – 012 – D – 013 – D – 014 – D – 015 – D 016 – D 017).

La parole n'est pas demandée.

M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée au groupement intercommunal Ile-aux-Mômes.

- b) **Rapport du groupement intercommunal Ile-aux-Mômes »**. Séance du mercredi 7 octobre 2020. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.



La parole n'est pas demandée.

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

c) **Rapport des commissions « Sociale, culture et loisirs ».** Séance du mardi 6 octobre 2020 et séance du lundi 9 novembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente (Délibérations N°s D - 018 - D - 019 - D - 020 - D - 021 - D - 022 - D - 023).

La parole n'est pas demandée.

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Arrivée de M. Alexandre SOUCAS à 19h.26.

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

d) **Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».** Séance du mardi 10 novembre 2020. M. Philippe GAILLARD, Président (Délibérations N°s D 024 - D 025).

La parole n'est pas demandée.

M. le Président remercie M. Philippe GAILLARD pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projet(s) de délibération(s)

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 010 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite intervenir au nom du groupe « Ensemble pour Anières » avant le vote de la délibération N° 2020-2025 D - 010 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.



En effet, pour donner suite à la crise sanitaire vécue depuis plusieurs mois, avec une forte intensité, aura de graves conséquences économiques et sociales. Cette crise a mis en lumière les fortes inégalités présentes en Suisse et malheureusement, celles-ci vont s'accroître.

Pour faire face à cette précarité, pour maintenir au mieux la cohésion sociale dans le pays, pour soutenir le travail et les actions des associations œuvrant en faveur des plus démunis, pour valoriser l'engagement, souvent bénévoles, des membres de ces associations, « Ensemble pour Anières » a proposé en commission des finances d'augmenter de 150'000 F la ligne budgétaire relative à l'aide en Suisse. Le groupe « PLR » et le groupe « Le Centre » ont voté favorablement à cette proposition. Le groupe « Ensemble pour Anières » les remercie.

La crise à venir ne concernera pas uniquement la Suisse. Les pays, déjà fortement touchés par la pauvreté le seront encore davantage. La pandémie a mis à mal les projets développés dans ces pays : des projets d'éducation, de formation, des projets agricoles ou encore sanitaires. Pour cette raison, « Ensemble pour Anières » a proposé, lors de cette commission des finances, d'augmenter de 100'000 F la ligne budgétaire relative à l'aide à l'étranger. Cette proposition n'a malheureusement pas été acceptée par le groupe « PLR » et par le groupe « Le Centre ». Néanmoins, ces deux formations se sont dites ouvertes à engager une discussion. Le groupe « Ensemble pour Anières » reviendra donc vers elles dans le courant de l'année 2021.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN.

M. Yves GUBELMANN est surpris de l'intervention de sa préopinante et se demande si la mention de nom de groupes dans les propositions et les votes de préavis au niveau des commissions doivent être nominativement mentionnés en séance plénière, au regard du règlement du Conseil municipal.

Intervention de M. Yves GUBELMANN lors de la séance du Conseil municipal du mardi 15 décembre 2020, au point relatif à l'approbation de ce procès-verbal et la demande d'abroger, en page 6, les paragraphes 2 et 3.

Après une discussion nourrie, il est convenu qu'une mention soit faite dans le procès-verbal du 17 novembre 2020, soit qu'un accord a été trouvé entre les chefs de groupes lors de leur séance du 30 novembre 2020 à la mairie et de ne pas abroger les paragraphes précités. Il sera évité à l'avenir la mention des noms de groupes dans les rapports, rendus publics lors des séances plénières.



D.Lazzarelli, secrétaire du CM

M. le Secrétaire général intervient en disant que le règlement du Conseil municipal ne mentionne, dans les votes, que le nombre des votes favorables, défavorables, abstentions, mais que cette question mérite d'être approfondie.

M. le Maire confirme cette intervention et qu'une étude sur cette requête sera faite et une réponse sera donnée après analyse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 010 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **18'045'412 F** aux charges et de **18'103'240 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **57'828 F**,



attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **747'623 F** et résultat extraordinaire de **-689'795 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **4'367'931 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à **31 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **11'666'190 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **11'666'190 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **4'367'931 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **7'298'259 F**,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **18'045'412 F** aux charges et de **18'103'240 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **57'828 F**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **747'623 F** et résultat extraordinaire de **-689'795 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **31 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **7'298'259 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 011 – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE.

Mme Caroline DOMBRE souhaite intervenir au nom du groupe « Ensemble pour Anières » avant le vote de la délibération N° 2020-2025 D – 011 - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

Mme Caroline DOMBRE donne la position du groupe. Etant donné la crise sanitaire actuelle, avec les défis, les difficultés économiques et sociale qu'elle engendre, la nécessité de se montrer solidaires et soutenant envers les entreprises locales, les indépendants, les restaurateurs, les petits commerces, les vigneron, les artisans, etc. le groupe « Ensemble pour Anières » soutient le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 % pour 2021 présenté par l'Exécutif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.



Délibération N° 2020-2025 D – 011 – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **100 %**.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 012 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 406'100 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements – FIDU.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 012 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 406'100 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements – FIDU.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces



publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le rapport de la commission des finances du 3 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide par

16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de TTC 406'100 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements - rubrique 0290.00.56200.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif - sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 013 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2'140'550 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 013 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2'140'550 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2020.



Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements ;

Vu l'opportunité de réaliser des amortissements complémentaires en 2020 sur les objets suivants :

- Abri Pc les Noyers : 693'000 F
- Garage public les Noyers : 734'254 F
- Collecteur Vuarchets-Bassy : 713'296 F

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :
 - Abri PC les Noyers : 693'000 F
 - Garage public les Noyers : 734'254 F
 - Collecteur Vuarchets-Bassy : 713'296 F
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2020 sous les comptes :
 - 1620.10.38304.00 : Abri Pc les Noyers / amortissement complémentaire, terrain bâti PA.
 - 6150.10.38304.00 : Garage public les Noyers / amortissement complémentaire, terrain bâti PA.
 - 7201.12.38303.00 : Collecteur Vuarchets-Bassy / amortissement complémentaire, autre ouvrage de génie civil PA.
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 2'140'550 F.
4. De conditionner la couverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 à des économies sur les charges et/ou par des plus-values sur les revenus, égaux ou supérieurs aux montants effectivement amortis.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 014 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 100'000 F - 2020 – Rubrique 920.00.36360.00 « Action d'entraide dans le pays – subventions aux organisations privées à but non lucratif.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 014 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 100'000 F - 2020 – Rubrique 920.00.36360.00 « Action d'entraide dans le pays – subventions aux organisations privées à but non lucratif.

Vu la crise sanitaire actuelle du COVID-19 et la volonté de l'Exécutif d'apporter un soutien supplémentaire aux associations à but non lucratif en Suisse ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,



**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 100'000 F dans la rubrique 5920.00.36360.00 destiné à augmenter l'aide sociale en Suisse.
2. De comptabiliser le montant de TTC 100'000 F dans le compte de résultats 2020 sur le compte 5920.00.36360.00 « Action d'entraide dans le pays – subventions aux organisations privées à but non lucratif ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 100'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 015 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2019.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 015 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2019.

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du 27 mai 2020 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2019 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 3 août 2020 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2019 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par le Conseil de fondation de la commune d'Anières lors de sa séance du lundi 5 octobre 2020 ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du mardi 3 novembre 2020 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par 16 oui (Unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **36'226.67 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **36'226.67 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **36'226.67 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif **4'982'214.91 F**.



A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 016 – Proposition du Maire relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 016 – Proposition du Maire relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

Vu le rapport de la commission et le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du mardi 3 novembre 2020 ;

Conformément à la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let x de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par
16 oui (Unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. De déléguer au Maire la compétence de préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Maire d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.
3. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 017 – Proposition du Maire relative à la modification des statuts du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO (Corsier – Hermance – Anières – Collonge-Bellerive) – LC 02 555.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 017 – Proposition du Maire relative à la modification des statuts du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO (Corsier – Hermance – Anières – Collonge-Bellerive) – LC 02 555.

Vu la révision des statuts du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes approuvée par le groupement intercommunal lors de sa séance du mercredi 7 octobre 2020 ;

Vu le rapport de la commission des finances du 3 novembre 2020, lors de laquelle, il a été émis un préavis favorable, à la majorité pour la révision des statuts du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes et des modifications proposées ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre u) et 52, al 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Sur proposition du Maire,



**Le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération LC 02 555.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Corsier, d'Hermance et de Collonge-Bellerive.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 018 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 595.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 018 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 595.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter le nouveau règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 595 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 019 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 019 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,



**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter le nouveau règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger - LC 02 596 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 020 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide en Suisse » LC 02 521.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 020 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide en Suisse » LC 02 521.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter le nouveau règlement relatif au règlement du fonds « Aide sociale en Suisse » - LC 02 521 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 021 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse LC 02 522.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 021 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse LC 02 522.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**



1. D'adopter le nouveau règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse - LC 02 522 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 022 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds de bienfaisance LC 02 525.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 022 – Proposition du Maire relative au règlement du fonds de bienfaisance LC 02 525.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter le nouveau règlement relatif au fonds de bienfaisance - LC 02 525 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 023 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'aide sociale individuelle LC 02 526.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 023 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'aide sociale individuelle LC 02 526.

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du lundi 9 novembre 2020 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter le nouveau règlement relatif à l'aide sociale individuelle - LC 02 526 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.



A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 024 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

M. le Président passe la parole à M. le Maire pascal WASSMER.

M. Pascal WASSMER rappelle que l'annulation de cette délibération a été demandée par le Service des Affaires Communales – SAFCO. En effet, le SAFCO n'a pas accepté la délibération de la Commune qui comprenait à la fois un crédit d'étude et un crédit d'investissement. De plus, des subventions figuraient dans le crédit d'étude. Les montants doivent être votés séparément.

La Commune a besoin de pouvoir compléter les études pour le CAD. Le vote ne fera pas mention des subventions, lesquelles feront l'objet d'un crédit supplémentaire si nécessaire. S'il devait y avoir un solde sur les CHF 500'000.- votés, celui-ci serait versé dans le bouquet de subventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 024 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières » ;

Vu les différents échanges téléphoniques et par courriel avec le Service des Affaires Communales – SAFCO suggérant l'annulation de cette délibération et de faire voter un crédit d'engagement complémentaire pour la poursuite de l'étude ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable du 10 novembre 2020 ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes - B 6 05 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

D'annuler la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

A l'unanimité, le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 025 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 500'000 F pour la poursuite de l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 025 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 500'000 F pour la poursuite de l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 25 février 2020 et du 10 novembre 2020 ;

Vu l'exposé des motifs,

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 39 du 14 juin 2016,
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 17'000 F pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET), exécutoire à l'issue du délai référendaire ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 48 du 21 février 2017,
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 24'000 F pour les honoraires d'ingénieur thermicien pour la réalisation du Concept Energétique Territorial (CET), exécutoire à l'issue du délai référendaire ;

Vu la délibération 2015-2020 D – 066 du 26 septembre 2017 ;
Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 150'000 F d'honoraires d'ingénieurs spécialisés en chauffage pour l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières.

- Réseau communal de Chauffage A Distance (CAD) ;
- Mandat d'Ingénieur spécialisé en Chauffage selon SIA 108 ;
approuvée par le Département présidentiel le 15.11.2027 ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 10 novembre 2020 ;

Vu l'annulation de la délibération 2020-2025 – D 005 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières » ;

Vu les divers échanges par téléphones et courriels avec le Service des Affaires Communales ;

Conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire pour la poursuite de l'étude du Chauffage à Distance - CAD de TTC 500'000 F.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

Point 6 – Projet(s) de motion(s)

Aucun projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Aucun projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire souhaite renvoyer le sujet relatif à la [place de lavage](#) à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la place de lavage à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

M. le Maire souhaite renvoyer le sujet relatif à la [parcelle OESTERLE](#) (chemin du Cimetière) à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la parcelle OESTERLE (chemin du Cimetière) à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

M. le Maire souhaite renvoyer le sujet relatif au [règlement du Conseil municipal](#) à la commission « Finances ».

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la au règlement du Conseil municipal à la commission « Finances » pour étude.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme Claudine HENTSCH souhaite renvoyer le projet « [Nature en ville](#) » pour l'ensemble villageois du [Clos-Les-Noyers](#) à la commission « Urbanisme et constructions ».

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif au projet « Nature en ville » pour l'ensemble villageois du Clos-Les-Noyers » à la commission « Urbanisme et constructions » pour étude.



M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Communication(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Containers « Petites poubelles vertes »

M. le Maire Pascal WASSMER informe que les containers pour la récupération des déchets des petites poubelles vertes seront dorénavant sortis les week-ends des sites permettant aux usagers de pouvoir les vider les week-ends.

Il profite d'informer que chaque Conseiller municipal a reçu, en primeur, le « tous ménages » qui sera envoyé à la population pour la mise en place du système MOBILITRI, une déchetterie mobile pur trier les déchets encombrants et spéciaux.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Question(s) écrite(s) ou orale(s)

Situation exceptionnelle due au COVID-19 et séance du Conseil municipal

M. Jean-Luc RICHARDET, au regard de la situation exceptionnelle due au COVID-19 et des séances du Conseil municipal qui sont délocalisées à la salle communale, propose qu'un photographe soit mandaté pour « immortaliser » cette situation et que celle-ci puisse figurer dans les archives communales.

M. le Maire approuve cette intervention et en prend note pour la prochaine séance du Conseil municipal agendée au 15 décembre 2020.

MOBILITRI – Récupération des déchets sur la commune d'Anières

M. Yves GUBELMANN s'interroge sur le document remis ce soir relatif à la nouvelle pratique des Eco-points sur la Commune et des pictogrammes mentionnés sur ce document, entre autres celui sur les déchets spéciaux « Tête de morts ».

M. le Maire répond que MOBILITRI répondra à la demande des habitants de la Commune, mais également aux entreprises qui pourront bénéficier de MOBILITE pour les déchets spéciaux. Il profite de confirmer que la collecte de déchets spéciaux, actuellement possible à l'entrée du local du Service technique (P Clos-Les-Noyers) sera supprimé dès la mise en application de MOBILITRI. Une information sera affichée pour informer toutes personnes qui pourraient déposer les déchets sur ce site qui est amené à disparaître.



Soutien aux commerçants de la commune d'Anières

Mme Claire THIBAUT BULLIARD propose, outre les boîtes de chocolats qui seront offertes aux Aînés de la Commune, en remplacement de la soirée de la Saint-Sylvestre, qu'un bon leur soit remis pour aider les commerçants de la commune d'Anières, dont le montant devra être défini.

M. Yves GUBELMANN approuve cette intervention pour aider l'économie locale qui répond aux difficultés rencontrées actuellement par les commerçants de la Commune.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI est également favorable à cette proposition qui a du sens en raison de la situation sanitaire et qui mérite d'être étudiée.

M. Pascal PÉCAUT confirme que l'envoi des boîtes de chocolats concerne les Aînés en âge AVS, soit 64 / 65 ans.

Il tient à souligner que pour la Saint-Sylvestre, environ 40 personnes s'inscrivaient pour participer à la soirée et que l'envoi de la boîte de chocolat concernera environ 350 Aînés. Il se doit de voir au niveau du budget si cette proposition pouvait être proposée encore cette année et sous quelle forme.

Déchets d'encombrants – Déchetterie vers le 44-50 chemin des Avallons – Vers l'entrée du Parking du Clos-Les-Noyers.

M. le Président fait part que l'espace réservé aux containers vers les immeubles du chemin des Avallons 44 -50 est régulièrement envahi par des encombrants en dehors des dates prévues par le calendrier des déchets. Il demande si des bennes ont été prévues, au regard des travaux en cours dans les immeubles et des déménagements en fonction de l'avancement des travaux.

Mme Claudine HENTSCH répond que les déménagements des locataires en fonction de l'avancement de la rénovation des appartements sont prévus, mais elle se renseignera par rapport aux objets encombrants que ceux-ci souhaitent se débarrasser et où ils doivent être déposés pour ne pas encombrer le site en dehors des dates prévues à cet effet.

Colis pour les Aînés seuls-es et plus de 75 ans

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe qu'elle va faire circuler la liste des bénéficiaires des colis des Aînés, afin que les Conseillers municipaux s'inscrivent pour la distribution. Idéalement, chaque Conseiller-ère municipal-e devrait distribuer environ 4-5 colis.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que les colis pour les Aînés seront prêts à la distribution dès le 7 décembre 2020. Ils seront stockés au carnotzet de la mairie. L'administration aura la charge du retrait de ces colis par les Conseillers municipaux. Elle remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de venir chercher ceux qui leur ont été attribués pour la distribution, en avisant au préalable l'administration.

Point 11 – Présentation d'un dossier par M. le Maire – Information à huis clos

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, conformément au point 2 du présent ordre du jour « Discussion et approbation de l'ordre du jour ».

M. le Maire propose l'ouverture du huis clos pour donner une information importante aux membres du Conseil municipal, conformément à l'art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3.

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour l'ouverture du huis clos, conformément à l'art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3, demandée par M. le Maire.

M. le Président ouvre le huis clos à 20h.20.

Le sujet ayant été traité, M. le Président ferme le huis clos à 21h.00.



L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.00.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :



Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI



COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 3 novembre 2020

Lors de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020, la commission « Finances » a traité des points suivants :

1) Comptes de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

La commission des finances a reçu les comptes de l'Exercice 2019 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, par la fiduciaire DUCHOSAL BERNEY.

Ces comptes ont été préavisés favorablement et à l'unanimité par la commission.

2) Propositions préalables de l'Exécutif

Amortissements extraordinaires

Dans premier temps, et afin d'anticiper un probable bon résultat 2020, l'exécutif a proposé des amortissements extraordinaires pour l'abri du Clos des Noyers, le garage public du Clos des Noyers, et le collecteur de Vuarchets-Bassy pour un montant total de 2'140'550 Frs.

La proposition de l'Exécutif pour procéder à des amortissements extraordinaires à passer dans les comptes de l'Exercice 2020 a été préavisée favorablement, à l'unanimité par la commission des finances.

Aide financière à des associations en raison de la pandémie de COVID-19.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID, l'Exécutif a proposé d'ajouter à l'aide sociale en Suisse pour l'année 2020 la somme de 100'000 Frs. Cette somme sera mise à disposition de la commission sociale qui se chargera de l'attribuer à des associations qui œuvrent à aider les personnes dans le besoin.

À l'unanimité, les membres de la commission ont préavisé favorablement la proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 à hauteur de 100'000 F.

3) Etude du Projet de Budget communal 2021

Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Sur proposition des commissaires, les membres de la commission ont préavisé favorablement et à l'unanimité un amendement qui prévoit l'augmentation de 10'000 Frs des subventions aux organisations privées à but non lucratif, soit un montant total de 75'000 Frs au lieu de 65'000 Frs prévus initialement.

Ces CHF 10'000.- concernent la rubrique 3290 « culture, non mentionné ailleurs ».

Sports

Concernant la rubrique des sports et sur proposition de l'exécutif, les membres de la commission ont préavisé favorablement et à la majorité, la diminution de 10'000 Frs du montant prévu pour la Fan Zone, soit un total de 80'000 Frs au lieu des 90'000 Frs prévus initialement dans le projet de budget 2021.

Subventions aux organisations privées à but non lucratif.

Le groupe EPA a proposé d'augmenter de 150'000 Frs le montant de cette enveloppe, pour la porter à 420'000 Frs au lieu de 270'000 Frs prévus initialement.

Ces CHF 150'000.- concernent la rubrique 5920 « action d'entraide dans le pays »

Les membres de la commission ont préavisé favorablement et à l'unanimité à cette augmentation.

Subventions à l'étranger

De la même manière, le groupe EPA a proposé d'augmenter le montant des subventions à l'étranger d'un montant de 100 000 Frs. pour la faire passer à 200'000 Frs.

À la majorité, les membres de la commission ont préavisé défavorablement à cette augmentation, préférant débloquer un crédit d'urgence le moment venu si cela était nécessaire.

Compensation des charges, modification du centime additionnel

Suite aux quatre décisions préalables, et afin de couvrir et de compenser l'augmentation des charges d'un montant de 150'000 Frs, la commission après préavisé favorablement et à l'unanimité à la modification de la valeur du centime additionnel qui passe ainsi à 435'000 Frs au lieu de 430'000 Frs prévus initialement dans le projet de budget 2021.

Taux de centime additionnel

À l'unanimité, les membres de la commission ont préavisé favorablement le maintien du taux à 31 centimes.

Projet de budget communal 2021.

Suite aux corrections décrites précédemment, le projet de budget 2021 est modifié comme suit et donne le résultat prévisible suivant :

Total des charges	18'045'412 Frs
Total des revenus	18'103'240 Frs
Résultat (bénéfice)	57'828 Frs

À l'unanimité, la commission des finances a préavisé favorablement ce projet de budget 2021, en tenant compte des amendements proposés et recommande ainsi son acceptation par le Conseil municipal.

4) Taxe professionnelle

Au dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle, les membres de la commission ont préavisé favorablement et à la majorité de dégrever la taxe professionnelle communale 2021 à 100%.

5) Fond Intercommunal pour le Développement Urbain, ou FIDU:

Bien que la commune ne puisse ni modifier ni refuser ce montant, les membres de la commission ont préavisé favorablement et à l'unanimité pour doter le Fond Intercommunal pour le Développement Urbain d'un montant de 406'000 Frs.

6) Démarche de naturalisation des étrangers de plus de 25 ans.

La commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité pour déléguer ces compétences à Monsieur le Maire.

7) Crèche intercommunal de L'Ile aux mômes.

L'Exécutif a expliqué que les statuts de cette crèche intercommunale ont été mises à jour en raison de l'augmentation du nombre de places et de la construction de deux crèches à Vézenaz et à Corsier.

La commission a préavisé favorablement et à la majorité cette modification des statuts du groupement intercommunal de CoHerAn & Co.

A l'issue de tous ces nombreux préavis, la séance a été levée [à 22h27.](#)

Yves GUBELMANN

Président de la commission des finances



Rapport de la séance du mercredi 7 octobre 2020 du Groupement de la crèche intercommunale « L'Ile-aux-Mômes »

C'était le tour d'Anières d'accueillir la réunion, qui a lieu deux fois par année.

En raison de la création de deux nouvelles crèches, le Bureau s'est réuni régulièrement, en plus de groupes de travail concernant la logistique et l'aspect juridique. Le Bureau prend la majorité des décisions et donne les orientations.

L'exploitation de la crèche est déléguée à Pop e Poppa; le mandat arrivant à son terme, un nouvel appel d'offre sera lancé en 2021. M. Frédéric Chave est présent depuis les débuts de la Crèche.

Point de situation de la crèche de Corsier

Les travaux se déroulent selon la planification, ils devraient se terminer vers fin février, le budget est respecté.

Point de situation de la crèche de Vézenaz

Ici aussi les travaux progressent normalement, le temps est un peu serré, mais les travaux devraient se terminer à fin juin et l'ouverture de la crèche aura lieu à mi-août 2021.

Cuisine de la Crèche

La cuisine actuelle doit être agrandie car elle fournira les repas des trois entités et les travaux doivent remplir les règles en vigueur que contrôle le SASAJ (service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour). Collonge-Bellerive étant propriétaire du bâtiment, c'est elle qui assumera le coût des transformations qui s'élèvent à CHF 300'000; ce coût sera reporté sur le loyer de la crèche. M. Philippe Thorens et Mme Karin Bruchez sont réélus à l'unanimité aux postes respectivement de Président et de vice-Présidente du Bureau, pour une durée de 5 ans.

La décision est prise à l'unanimité de garder le siège du Groupement à Collonge-Bellerive.

La situation COVID-19 a impliqué une perte de CHF 300'000. En effet, deux mois de facturation aux parents ont été perdus, la structure n'a pas pu bénéficier de mesure de chômage partiel (RHT / réduction de l'horaire de travail). Certaines dépenses ont été réduites mais pas compensées car il y a eu des frais exceptionnels de matériel COVID. La crèche qui a envoyé son dossier à l'OFASE (office fédéral des assurances sociales) pourra par contre bénéficier d'une subvention de CHF 100'000 de la part de la Confédération.

Présentation du budget 2021 du Groupement pour les trois crèches

La Gouvernance est assurée par le Conseil du groupement intercommunal, par le Bureau du groupement intercommunal, par le directeur des opérations Pop e Poppa (Frédéric Chave) et le sera aussi désormais par une coordinatrice/cheffe de service.

En effet, vu l'ampleur que prend la structure, Monsieur F. Chave informe de la décision d'engager une cheffe de service à 70% qui aura le rôle de coordinatrice pédagogique entre les trois crèches, la charge de représenter le Groupement auprès des instances cantonales, de gérer la liste d'attente et de participer aux séances de Bureau. Elle créera une cohésion entre les différentes structures. Le recrutement a eu lieu et les candidat(e)s ont été présenté(e)s au Bureau le 11 novembre. Il y aura sur le site de Vézenaz une directrice à 100% et une adjointe à 80 %; sur le site de la Passerelle une adjointe à 80%, ce qui, avec la cheffe de service, pour les trois sites, constituera une équipe de direction de 430%. Un directeur pour le site de Corsier a déjà été nommé en la personne de Gaël Baeriswyl, ancien éducateur de l'IAM.

Les chiffres-clefs

Les recettes proviennent des écolages (CHF 2'608'634) et des subventions de l'OFASE (CHF 273'417); en effet, la subvention accordée la première année pour de nouvelles places de crèche est de CHF 5000/place occupée et de CHF 2'500/place vide.

Les charges directes

La charge principale sera celle des ressources humaines; si on compte au départ 67 postes équivalent plein temps, les structures auront besoin à terme de 120-150 collaborateurs.

Le budget du GICI prévoit un total de charges de CHF 7'438'035

Le coût par place autorisé au 31.12.2021 est de CHF 37'566

La subvention globale des communes au GICI est de CHF 4'385'918

La subvention par place autorisée au 31.12.2021 est de CHF 22'151

La répartition au prorata du nombre de places de chaque commune est de :
pour Anières CHF 708'835

Mme Karin Bruchez indique que le canton offre une contribution aux communes offrant des places de crèche par le biais de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire et que notre commune a touché la somme de CHF 18'308 qui figure dans notre budget communal. Le taux d'offres de places de crèche dans les communes genevoises se situe entre 0% et 49,1%; le taux actuel de nos 4 communes nous permet de figurer parmi les bons élèves du canton.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité les quotas de places par commune, pour rappel :
Anières: 32 places, C-B: 126 places, Corsier: 28 places, Hermance: 12 places
Ce qui donne un total de 198 places.

Le budget 2021 du groupement pour les 3 crèches est approuvé à l'unanimité.

Le Président Philippe Thorens remercie ensuite Mme Carol Lapaire et Mme Karin Bruchez (avec aide juridique) pour l'important travail de révision apporté **aux nouveaux statuts du groupement** qui sont approuvés à l'unanimité et devront être votés dans les 4 conseils municipaux, puis validés par le Conseil d'Etat.

En premier lieu, le nom du groupement devient «Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO» GIPEC.

Puis, le groupement accepte à l'unanimité **le règlement des espaces de vie infantine** du groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), où une modification concerne les fermetures annuelles.

Enfin, le groupement approuve à l'unanimité **le règlement du personnel**, document essentiel dont doit se doter toute collectivité publique.

La directrice de l'IAM fait ensuite un **bilan de la rentrée scolaire 2020-2021**.

Au 7 octobre 2020, Anières qui a 18 places à l'IAM avait 8 demandes supplémentaires (82,22%). Pour janvier 2021, on annonce que 22 enfants d'Anières obtiendront une place, que le taux de remplissage passera donc à 89,16%.

Sur 96 places offertes, il y avait 145 demandes non honorées dans nos 4 communes. Elle est remerciée pour les efforts déployés par elle et ses collaboratrices durant la période COVID. Madame Carol Lapaire est remerciée pour ses précieuses contributions, elle quitte le Bureau pour se consacrer à ses tâches au conseil administratif de C-B.

Le 8 mars 2010. La crèche l'IAM ouvrait, cela sera fêté dès que la situation le permettra.

La prochaine séance du Groupement est fixée au jeudi 11 mars 2021, à Hermance.

Corinne ALHANKO-BAUER - Déléguée

Procès-verbal du conseil du groupement intercommunal de la crèche l'île aux Mômes du mercredi 7 octobre 2020

C'était le tour d'Anières d'accueillir la réunion, qui a lieu deux fois par année.

En raison de la création de deux nouvelles crèches, le Bureau s'est réuni régulièrement, en plus de groupes de travail concernant la logistique et l'aspect juridique. Le Bureau prend la majorité des décisions et donne les orientations.

L'exploitation de la crèche est déléguée à Pop e Poppa; le mandat arrivant à son terme, un nouvel appel d'offre sera lancé en 2021. M. Frédéric Chave est présent depuis les débuts de la Crèche.

Point de situation de la crèche de Corsier

Les travaux se déroulent selon la planification, ils devraient se terminer vers fin février, le budget est respecté.

Point de situation de la crèche de Vézenaz

Ici aussi les travaux progressent normalement, le temps est un peu serré, mais les travaux devraient se terminer à fin juin et l'ouverture de la crèche aura lieu à mi-août 2021.

Cuisine de la Crèche

La cuisine actuelle doit être agrandie car elle fournira les repas des trois entités et les travaux doivent remplir les règles en vigueur que contrôle le SASAJ (service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour). Collonge-Bellerive étant propriétaire du bâtiment, c'est elle qui assumera le coût des transformations qui s'élèvent à CHF 300'000; ce coût sera reporté sur le loyer de la crèche.

M. Philippe Thorens et Mme Karin Bruchez sont réélus à l'unanimité aux postes respectivement de Président et de vice-Présidente du Bureau, pour une durée de 5 ans. La décision est prise à l'unanimité de garder le siège du Groupement à Collonge-Bellerive.

La situation COVID-19 a impliqué une perte de CHF 300'000. En effet, deux mois de facturation aux parents ont été perdus, la structure n'a pas pu bénéficier de mesure de chômage partiel (RHT / réduction de l'horaire de travail). Certaines dépenses ont été réduites mais pas compensées car il y a eu des frais exceptionnels de matériel COVID. La crèche qui a envoyé son dossier à l'OFASE (office fédéral des assurances sociales) pourra par contre bénéficier d'une subvention de CHF 100'000 de la part de la Confédération.

Présentation du budget 2021 du Groupement pour les trois crèches

La Gouvernance est assurée par le Conseil du groupement intercommunal, par le Bureau du groupement intercommunal, par le directeur des opérations Pop e Poppa (Frédéric Chave) et le sera aussi désormais par une coordinatrice/cheffe de service.

En effet, vu l'ampleur que prend la structure, Monsieur F. Chave informe de la décision d'engager une cheffe de service à 70% qui aura le rôle de coordinatrice pédagogique entre les trois crèches, la charge de représenter le Groupement auprès des instances cantonales, de gérer la liste d'attente et de participer aux séances de Bureau. Elle créera une cohésion entre les différentes structures.

Le recrutement a eu lieu et les candidat(e)s ont été présenté(e)s au Bureau le 11 novembre. Il y aura sur le site de Vézenaz une directrice à 100% et une adjointe à 80%; sur le site de la Passerelle une adjointe à 80%, ce qui, avec la cheffe de service, pour les trois sites, constituera une équipe de direction de 430%.



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : lundi 9 novembre 2020

Dans sa séance du 9 novembre 2020, la commission a étudié les règlements des fonds d'Aide sociale en Suisse, de Bienfaisance et d'Aide humanitaire, ainsi que les règlements relatifs à l'attribution des subventions par les fonds correspondants.

La commission a apporté quelques modifications, notamment :

Pour les règlements des fonds :

Pour les trois fonds, elle a souhaité unifier l'article 4 « Liquidation », sur le modèle du règlement du fonds « Aide en Suisse » en notant que « l'actif net, après liquidation, est remis à la commune d'Anières » et non, pour le règlement du fonds de bienfaisance, que l'actif net est remis au Fonds « Aide en Suisse », et pour le règlement du fonds de l'aide humanitaire, que l'actif net est remis au « Fond de bienfaisance ».

Cette unification a été demandée par souci de lisibilité et de simplification de la gestion de ces actifs.

Pour le règlement relatif à l'octroi des subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger :

La commission a souhaité modifier l'introduction de l'art.4 « Critères d'octroi d'une subvention » qui mentionnait « qu'une subvention pouvait être accordée pour autant que le projet pour lequel une demande est présentée remplisse en particulier les critères suivants » par la phrase « Le projet est évalué selon les critères suivants ».

Selon les commissaires, cette modification rend moins restrictifs les critères d'attribution et permet ainsi de juger un projet non plus prioritairement parce que celui-ci a un lien avec la commune d'Anières, mais aussi sur la base de son action.

Il nous a été précisé que les règlements fixant les conditions d'attribution peuvent évoluer en fonction de la pratique effective et de la volonté du Conseil municipal.

Sur la base de ces éléments, la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les règlements des fonds « Aide en Suisse », « Bienfaisance » et « Aide humanitaire » ainsi que les règlements d'octroi pour l'Aide en Suisse, pour l'Aide sociale individuelle et pour des Associations d'aide à l'étranger, avec une question à l'Exécutif pour les articles 2 « Ressources », des règlements de fonds « Aide en Suisse » et « Aide humanitaire » qui diffèrent.

Un complément à ce rapport sur cette séance de commission sera fait après validation du procès-verbal.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »
Séance du : mardi 6 octobre 2020

La commission a procédé à l'audition de l'Association « **J'aime ma Planète** ». Par des projets d'éducation et de sensibilisation, l'association s'engage pour la protection de l'environnement et la transition vers des modes de vie durable. Son but est de travailler de manière non dogmatique, pour permettre aux enfants de faire leur choix en connaissance de cause.

La commission a accepté, à l'unanimité, le projet proposé par cette association défini par une exposition pédagogique sur l'alimentation ouverte à 5 à 6 classes avec la participation de 2 animateurs, ainsi qu'une ouverture de cette exposition pour une soirée au grand public en demandant également la participation d'un animateur. Les membres de la commission ont souhaité compléter cette soirée publique par la diffusion du film « **Demain Genève** ». Le budget pour cette manifestation s'élèverait à 7315 francs.

La commission a ensuite procédé à l'audition de Mme Dessimoz, responsable du **centre d'hébergement collectif d'Anières**, de Presinge et de la Seymaz.

Après avoir fait une brève présentation du foyer d'Anières, Mme Dessimoz nous a informés que le projet du jardin d'enfants « **La Coccinelle** », soutenu financièrement par la commune d'Anières en 2019 et 2020, sera financé, dès 2021, par le bureau d'intégration des étrangers.

Puis, dans une perspective d'intégration, Mme Dessimoz nous a présenté quatre projets pour 2021 :

- 1) La poursuite des cours de tigrinya. En effet, il a été défini que pour mieux apprendre le français, il est nécessaire d'avoir de bonnes bases dans sa propre langue. De nombreuses familles viennent d'Erythrée. Les cours sont soutenus par le DIP.
- 2) Dans le but de mieux se comprendre, un projet pourrait débuter cette année, en collaboration avec l'école d'Anières. Il s'agit d'une sensibilisation à la langue des signes, langue commune à tous.
- 3) Une intégration par le sport. L'idée est de développer des activités sportives qui donneraient lieu à des Olympiades. Ces activités seraient ouvertes aux enfants et adultes de la commune.
- 4) La poursuite des activités autour du potager. Cette activité est l'occasion de reconnaître les compétences des résidents. Les lopins de terre sont le seul lieu où il n'y a pas d'obligation. Ils sont très souvent cultivés par les hommes pour qui l'intégration est difficile. C'est un moment de partage entre les résidents et les résultats sont probants.

Après discussion, la commission a accepté, à l'unanimité, de soutenir ces quatre projets pour un montant de 13'400 francs.

Concernant **les activités organisées cet été** sur la commune, M. l'Adjoint nous informe qu'il ne sera pas nécessaire de faire une demande de crédit supplémentaire. Quatorze activités ont été proposées et suivies par 620 personnes. Elles représentent un coût de CHF 34'962,29. Les séances de cinéma en plein air, les apéritifs musicaux et la visite historique de Chevrens sont les activités qui ont rencontré le plus grand succès. Une nouvelle édition pourrait être envisagée sous la bannière CoHerAn.

La fête du 1^{er} août, qui s'est déroulée sur quatre sites différents, prévue pour 500 personnes, a réuni 200 personnes pour un montant de CHF 18'319,40. 300 personnes s'étaient inscrites.

Concernant **les colis des aînés et le cornet de Noël pour les élèves de l'école d'Anières**, un groupe de travail a été constitué pour élaborer leur contenu et les confectionner. Il est composé de Mmes Nicole Imhof, Corinne Alhanko Bauer, Yvonne Gustafson et moi-même.

Puis, M. l'Adjoint a passé en revue les **futures manifestations prévues d'ici à la fin de l'année** dont l'organisation sera adaptée à la situation sanitaire. Il s'agit du Noël de l'école, de l'Escalade de l'école, de l'Escalade communal, des Fenêtres de l'Avent, de la Saint Sylvestre.

Pour les manifestations 2021, concernant l'Apéritif de début d'année, l'Exécutif proposera un nouveau concept avec l'accueil de tous les aniérais. Cette manifestation s'organisera selon l'évolution de la situation sanitaire.

Concernant la soirée FFIDH (Festival du Film International sur les Droits Humains) et les promotions, ces manifestations seront organisées quitte à être annulées.

Puis, en raison de l'absence de l'organisation d'une vogue cette année, M. l'Adjoint informe de l'idée d'une **Fan Zone** sur le parking du préau de l'école lors de l'Euro Foot 2021 qui aura lieu du 11 juin au 11 juillet. La fan zone accueillerait au maximum 500 personnes du CoHerAn, sur inscription. Cette manifestation ferait travailler les sociétés communales, les jeunes et éventuellement des personnes au chômage. Il est prévu le démontage d'une partie de l'infrastructure chaque soir assuré par les sociétés aniérais. Il n'est pas prévu de faire appel au personnel du STIC. Les retransmissions sportives pourraient être accompagnées d'autres événements tels des concerts avec des groupes locaux, des séances de cinéma, des conférences ou encore des apéritifs.

Après discussion, les commissaires ont accepté, à la majorité, le concept proposé par M. Pécaut de 15 soirées, sachant que ces manifestations seront encadrées par des mesures de sécurité et organisées de façon à éviter les nuisances sonores.

Concernant les **diverses demandes de subvention**, M. l'Adjoint informe des subventions attribuées. Un tableau récapitulatif des associations et des montants attribués seront mis sur CMNet et joint au PV.

M. l'Adjoint reviendra vers la commission pour les montants qui restent à allouer.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »